



## Syndicat CGT des agents territoriaux de la ville de Villetaneuse

### REVENDEICATIONS DES AGENTS D'ANIMATIONS

Notre mobilisation est d'utilité publique, pour le service public, pour la qualité du service rendu aux enfants et familles. Nous demandons le paiement de la journée de grève du 18 septembre 2014 pour tous les grévistes.

#### Qualité de l'accueil :

- Respect de la sécurité des enfants / effectifs des animateurs (exemple APPS du soir à Anne Frank : 40 enfants pour 2 animateurs, en attendant l'arrivée de collègues venant des TAP)
- Mettre fin au sous effectif chronique de l'encadrement pendant les animations méridiennes (2 adultes pour 65 enfants à Jules Verne alors que la limite légale est à 1 pour 20).
- Une cuisine aux normes pour le centre de loisirs Robinson (impossibilité de respecter les normes d'hygiène)
- Obligation légale de faire remplir aux parents un formulaire d'autorisation de prise en charge et d'autorisation de sortie pour les TAPS (impossibilité de prodiguer des soins hospitalier pour le moment par exemple).
- Ouvrir la restauration du mercredi à tous les enfants sur leur école, même ceux non inscrits au centre de loisirs, pour désengorger les centres de loisirs le mercredi après midi, et donc dissocier la restauration scolaire et celle du centre de loisirs.

#### Profils de postes et recrutement :

- Remise à plat de l'ensemble des profils de poste et organigramme du service.
- Profil de poste à définir pour les vacataires.
- Qualité du recrutement, possibilité données aux responsables de participer aux entretiens d'embauche
- Remise aux agents du règlement intérieur systématiquement,
- Informations et orientation : Indemnité chômage (+ aide au calcul) et complément RSA (-25a enfant à charge) et autre aides.
- Mettre fin au mois de retard de la paye des non-titulaires (septembre payé fin octobre)
- Evolution de carrière, formations BPJEPS, pour l'encadrement mais aussi évolution de carrière personnelle.
- Des recrutements de vacataire sur arrêtés (pas de document écrit pour les derniers recrutements).
- L'ouverture des recrutements aux non-Villetaneusiens.
- Une formation formelle du personnel arrivant.
- Titularisation des CDD et recours exceptionnels aux vacataires

#### Temps de travail :

- Une concertation par rapport à l'emploi du temps des TAP (limiter à 2 TAP par semaine et par agent).
- Prévoir les temps de transport et de déplacement dans les plannings.
- Prévoir le temps pour le repas.
- Pas de journée continue sur 7 heures, des pauses légales à prévoir et organiser.
- Planning à organiser sur 1600 heures annuelles
- Respect de la législation relative au temps de travail et aux temps de repos : amplitude de hebdomadaire de 48 h et non de 50 heures comme c'est le cas pendant les vacances d'été (récemment mise en place) et amplitude hebdomadaire (des journées qui finissent à 22h/minuit) et repos de nocturne de 11h minimum.
- Validation rapide de la composition des équipes par la direction générale de façon à permettre la validation des congés suffisamment à l'avance et non pas un mois avant la prise de congé.
- Changer la mention dans les profils de postes de l'obligation concernant la pose des vacances hors période de congés scolaires, et un mois en juillet ou en août.
- Décompter du contingent annuel les heures de fermeture anticipée pour jour fériés.
- Créer les conditions pour que le personnel puisse aller aux permanences du COS et aux autres actions prévues pour le personnel.

#### **Contactez le Syndicat CGT des agents territoriaux de Villetaneuse**

Portable : **07.81.56.53.60** (laissez un message) – mail : [syndicatCGT-ATV@mairie-villetaneuse.fr](mailto:syndicatCGT-ATV@mairie-villetaneuse.fr)  
Permanence sans rendez-vous **tous les jeudis de 14h à 17h** dans le local au sous-sol de l'Hôtel de ville.



## Syndicat CGT des agents territoriaux de la ville de Villetaneuse

### **Moyens matériels :**

- Des locaux adaptés et correctement identifiés pour les TAP et pour stocker le matériel.
- Achat du matériel pour les activités et identification des crédits disponibles.
- Adresse mail professionnelle pour chaque agent et non pas la seule boîte « CLSH »
- Connexion au réseau interne des ordinateurs du service enfance en mairie.
- Un ordinateur dans chaque centre de loisirs avec imprimante et connexion internet.
- Un poste téléphonique accessible dans chaque école (à Quatremaire le téléphone est sous clefs, rétablir les deux lignes séparées à Robinson et JB Clément).
- Des casiers personnels pour les animateurs en nombre suffisant.
- Des cartes professionnelles (pour les sorties et paiements auprès des fournisseurs par exemple)
- Des bons vêtements pour tout le monde et avec des lieux d'achats plus variés.

### **Concertation et travail entre partenaires :**

- Validation des équipes au plus tôt pour une meilleure organisation,
- Réunions avec les Directeurs d'écoles, formalisées par écrit, avec les responsables.
- Coordination entre les services, ATSEM, entretien, restauration, etc
- Des comptes rendus écrits des réunions de service avec la mention des personnes présentes.
- Présence de la hiérarchie sur le terrain lorsqu'on rencontre un problème pour constater les faits.
- Une rencontre avec l' élu à l'enfance une fois tous les trois mois.
- Mieux définir l'ouverture des locaux pour ne pas faire courir des collègues.

### **Déplacements :**

- regroupement des activités sur un même lieu ou un même secteur géographique pour limiter les déplacements d'une structure à l'autre.
- Un véhicule dédié au service enfance pour les déplacements et remboursement des frais de transport.

**Contactez le Syndicat CGT des agents territoriaux de Villetaneuse**

Portable : **07.81.56.53.60** (laissez un message) – mail : [syndicatCGT-ATV@mairie-villetaneuse.fr](mailto:syndicatCGT-ATV@mairie-villetaneuse.fr)

Permanence sans rendez-vous **tous les jeudis de 14h à 17h** dans le local au sous-sol de l'Hôtel de ville.